



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations

Question écrite n° 60406

Texte de la question

M. Jean Espilondo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le niveau de l'indemnité d'incapacité pour les maladies invalidantes. La réglementation qui s'applique en la matière se traduit par des indemnités particulièrement faibles, surtout dans les cas où l'assujetti se retrouve dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle et d'en tirer un complément de revenu. C'est pourquoi il lui demande quel effort financier pourrait être imaginé dans les mois et les années à venir en faveur des victimes de maladies invalidantes.

Données clés

Auteur : [M. Jean Espilondo](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60406

Rubrique : Assurance invalidité décès

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2546